



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

mutuelles

Question écrite n° 12405

## Texte de la question

M. Marius Masse attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les conditions de la transposition des directives assurances européennes dans le code de la mutualité. Les directives assurances ont pour objet de construire le marché unique de l'assurance et, par définition, ne visent donc que les assurances. Les mutuelles, régies par le code de la mutualité, ne sont pas des entreprises d'assurances. Leurs valeurs, leurs missions, leurs règles juridiques sont contradictoires avec les buts poursuivis par les directives. De nombreuses mutuelles craignent que la transposition des directives conduise à augmenter les cotisations mutualistes et à réduire leur capacité de réalisation dans le secteur sanitaire et social. Il lui demande quelle attitude le Gouvernement entend adopter concernant la transposition des directives assurances européennes et quelles mesures il envisage de mettre en oeuvre pour assurer la pérennité du mouvement mutualiste dans la fidélité à ses missions et à ses valeurs.

## Texte de la réponse

Le Gouvernement est conscient du rôle social particulier joué par la mutualité dans le domaine de la protection sociale. Les mutuelles du code de la mutualité et les institutions de prévoyance du code de la sécurité sociale sont entrées, à leur demande, dans le champ des directives européennes relatives à l'assurance en 1992. La transposition de ces directives dans le droit des institutions de prévoyance a été réalisée par la loi du 8 août 1994. En ce qui concerne les mutuelles il importe de prendre en compte la spécificité du mouvement mutualiste français et de préserver son identité. Dans le respect des engagements internationaux de la France, le Gouvernement s'attache à trouver des solutions préservant au mieux les principes mutualistes de solidarité qui doivent demeurer un élément essentiel de notre système de protection sociale.

## Données clés

**Auteur :** [M. Marius Masse](#)

**Circonscription :** Bouches-du-Rhône (8<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 12405

**Rubrique :** Économie sociale

**Ministère interrogé :** emploi et solidarité

**Ministère attributaire :** emploi et solidarité

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 30 mars 1998, page 1740

**Réponse publiée le :** 3 août 1998, page 4317